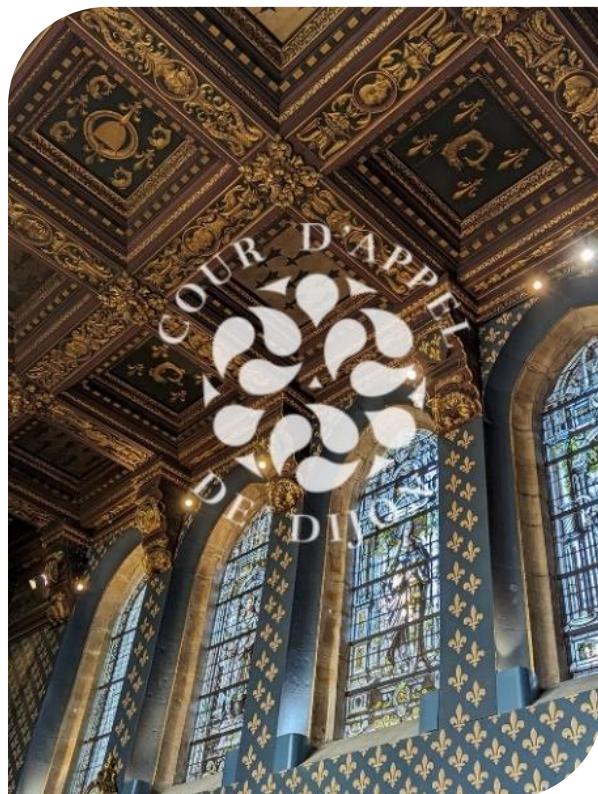




**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE DU 19 JANVIER 2026



COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2025

Carte du ressort de la cour d'appel de Dijon

 Cour d'appel	Dijon	
 Tribunaux judiciaire	Dijon Chalon-sur-Saône Mâcon Chaumont	
 Tribunaux de proximité	Saint-Dizier Le Creusot Beaune Montbard	
 Cour d'assises	Dijon Chalon-sur-Saône Chaumont	
 Conseils des prud'hommes	Dijon Chalon-sur-Saône Mâcon Chaumont	
 Tribunaux de commerce	Dijon Chalon-sur-Saône Mâcon Chaumont Chêneuve	
 Maison de justice et du droit	Dijon Chalon-sur-Saône Mâcon Saint-Dizier	
 École nationale des greffes	Dijon	
 Service administratif interrégional judiciaire	Dijon	
 Délégation Interrégionale Grand-Centre du SG	Dijon	



Événements de l'année 2025



17 JANVIER

Présentation des avocats généraux nouvellement

27 MARS

Départ de Madame la première présidente,
Lucette Broutechoux



31 MARS

Assemblée générale de la compagnie régionale des experts





13 MAI

Prise de fonctions de
Monsieur le premier
président Alain
Chateauneuf

6 JUIN

Audience solennelle
d'installation du premier



20 JUIN

Assemblée générale
annuelle de la compagnie
nationale des experts de
justice immobiliers

17 OCTOBRE

Journée de formation
avec la délégation de la
chambre criminelle de la
Cour de cassation



24 OCTOBRE et 5 DECEMBRE

Prestations de serment des
agents de l'administration
pénitentiaire



6 et 7 NOVEMBRE

Journées régionales de
l'Association Française
pour l'Histoire de la Justice



MOYENS BUDGÉTAIRES 2025

Ressort de la cour

Programme 166 : Justice Judiciaire

- Fonctionnement courant **6 034 454 €** soit +1.22%
(Dotation allouée à la cour d'appel en crédits de paiement pour le fonctionnement des juridictions de son ressort)
 - Immobilier propriétaire **91 513 €** soit -16.9%
(Dotation allouée à la cour d'appel en crédits de paiement pour réaliser des travaux d'investissement jusqu'à 150 000€)
 - Frais de justice **7 146 108 €** soit +30%
(Dotation allouée à la cour d'appel en crédits de paiement pour régler les frais prescrits par l'autorité judiciaire dans le cadre des procédures pénales, civiles, sociales et commerciales)
-

Programme 101 : Aide juridictionnelle, accès au droit, aide aux victimes, médiation familiale et espaces de rencontre

- Aide juridictionnelle **231 730 €** soit 15,4%
(Dotation allouée à la cour d'appel pour régler les frais avancés par l'État au titre de l'aide juridictionnelle dans le cadre des procédures pénales, civiles, sociales et commerciales. L'aide juridictionnelle est allouée aux personnes sans ressources ou ayant des revenus modestes)
- CDAD / MJD **170 451 €** soit -8,45%
(Dotation allouée aux conseils départementaux d'accès au droit du ressort de la cour d'appel pour mener des actions, notamment au sein des maisons de justice et du droit)
- Les associations pénales **632 486 €** soit +13,79%
(Dotation allouée à des associations d'aide aux victimes du ressort de la cour d'appel pour mener des actions)
- Les associations civiles **263 223 €** soit +4,84%
(Dotation allouée à des associations intervenant au titre de la médiation familiale et des espaces de rencontre au sein du ressort de la cour d'appel pour mener des actions)

Soit un total pour le Programme 101 de **1 297 891 € soit +8,71%**.

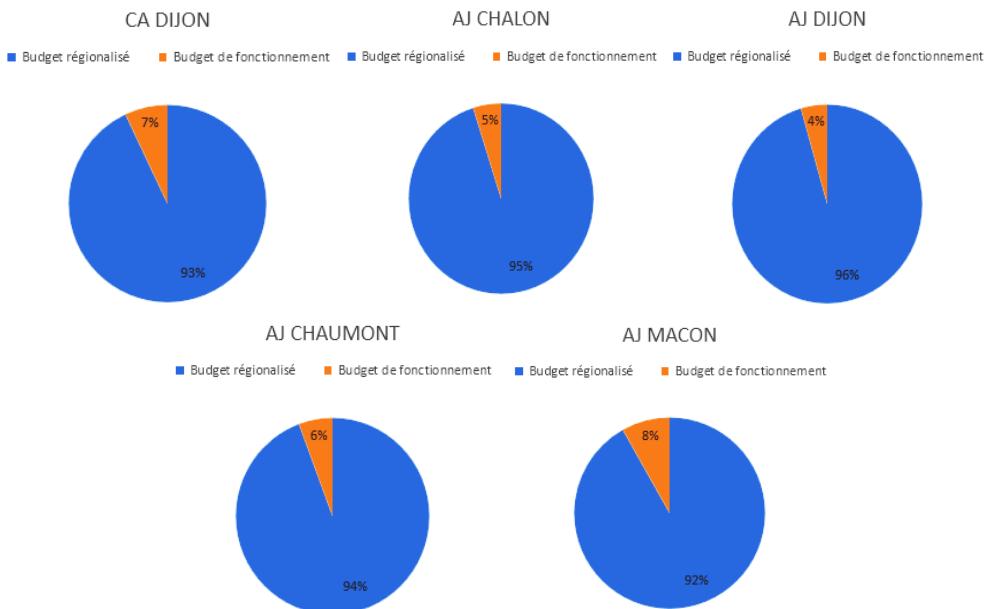
Coûts du fonctionnement des juridictions en 2025

Le budget nécessaire au fonctionnement des juridictions en 2025 inclut des dépenses :

- prises en charge au niveau régionalisé et gérées par le SAIR (Service Administratif Interrégional) ;
- prises en charge sur le budget de fonctionnement géré par les juridictions elles-mêmes.

En 2025 les dépenses régionalisées s'élevaient 4 962 032 €, tandis que le budget de fonctionnement géré par les juridictions représentait 257 413€, soit un coût total de 5 219 445€.

Parmi ces dépenses, n'est pas pris en compte l'achat du matériel informatique (ultra portable, unité centrale, imprimantes, écrans ...), les frais de déplacement et la formation régionalisée.



Effectifs réels au 31 décembre 2025

COUR D'APPEL JURIDICTION

Magistrats de la cour :	Siège : 24 (dont 4 magistrats placés) Parquet général : 9 (dont 3 magistrats placés)
Agents de la cour :	33 (dont 2 contractuels)
Agents du service administratif régional (SAR) :	67 (dont 12 placés, 5 techniciens informatiques de proximité affectés en TJ et 5 contractuels)

Le terme « placé » désigne un statut particulier : il s'agit de magistrats ou de fonctionnaires (directeur de greffe des services judiciaires ou greffier), non affectés de manière permanente à une juridiction mais rattachés à la cour d'appel, venant en renfort des juridictions du ressort.

TRIBUNAUX JUDICIAIRES ET DE PROXIMITÉ

	Magistrats siège	Magistrats parquet	Agents
CHALON-SUR-SAÔNE	20	7	75
CHAUMONT	10	5	43
DIJON	34	9	121
MÂCON	12	4	47
TOTAL	76	25	286

AUTRES PERSONNELS CONCOURANT AU FONCTIONNEMENT DES JURIDICTIONS

Attachés de justice	41 (dont 11 « justice de proximité »)		
Assistants de justice	14		
Magistrats à titre temporaire	8		
Magistrats honoraires	15 exerçant des fonctions juridictionnelles 1 exerçant des fonctions non juridictionnelles		
Réservistes judiciaires sur le ressort	3 greffiers		
Contractuels A et B « Justice de proximité »	3 A	8 B	4 C
Total magistrats : 134	Total agents : 387		Total autres : 97

IMMOBILIER

Le patrimoine immobilier du ressort est réparti sur 12 sites pour 17 juridictions (la cour d'appel, 4 tribunaux judiciaires, 4 tribunaux de proximité, 4 tribunaux de commerce, 4 conseils de prud'hommes) sur une surface utile brute totale de 37 750 m², répartis sur 8 villes et 3 départements. Deux sont protégés au titre des monuments historiques : la cour d'appel et le TJ de Chaumont.

En 2025, le budget consacré aux travaux dans les juridictions du ressort de la cour d'appel de Dijon, et géré par le SAR, s'est élevé à 593 256 €, notamment pour réaliser les dépenses suivantes :

1. Dépenses pour mises aux normes, imposées suite aux contrôles réglementaires et aux audits menés et travaux correctifs d'entretien : 160 500€.
2. La sécurité des bâtiments et des personnels : 100 045€ auxquels il faut ajouter 18 499€ de crédits AGRASC/MILDECA pour les geôles du TJ de Mâcon.
3. L'amélioration du fonctionnement des juridictions et des conditions de travail à hauteur de 107 800€, auxquels s'ajoutent 127 042€ d'investissement de l'immobilier propriétaire pour l'opération globale de rafraîchissement de la salle d'audience du TJ de Mâcon en vue d'améliorer son confort thermique en été.

En 2025, les chefs de cour ont fait réaliser l'isolation des réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau chaude sanitaire sur les sites de la cour d'appel, du tribunal de proximité de Beaune, du tribunal de proximité de Montbard, du tribunal judiciaire de Chaumont, du tribunal judiciaire de Mâcon, du tribunal de proximité du Creusot.

En sus de ces dépenses assumées par la cour d'appel, le patrimoine immobilier du ressort a également bénéficié d'engagements financiers conséquents en investissements de la part du ministère de la justice, représenté pour ce faire par le département immobilier de la délégation interrégionale du secrétariat général du ministère. Ces travaux consistent en des opérations :

- de sécurisation incendie à la cour dans les grands combles historiques et au dernier étage du bâtiment A (travaux connexes à la restauration des enveloppes pour un montant global de 25M€) ;



- début des fouilles dans le cadre du projet d'extension de la cité judiciaire de Mâcon sur le site de l'ancienne maison d'arrêt avec la participation financière de la ville de Mâcon, permettant le relogement du tribunal de commerce et du conseil des prud'hommes en prises à bail extérieure, tout en sécurisant et modernisant les espaces d'accueil du public et de circulation des détenus (10,2M€) ;



- d'extension de la cité judiciaire de Chaumont pour intégrer le tribunal de commerce, rénover le câblage informatique et téléphonique dans le cadre de la transformation numérique (4,4M€), créer des locaux adaptés au SAUJ (service d'accueil unique du justiciable), remettre aux normes les bâtiments dans les domaines thermiques, d'accessibilité, de sécurité incendie et de sûreté.
- de mise en accessibilité au tribunal de proximité de Saint-Dizier (312k€) ;



Les projets 2026 :

- Mise en accessibilité tous handicaps d'une partie des locaux à la cour et à la cité judiciaire de Dijon.
- Réfection d'une des 6 chaufferies de la cour d'appel.
- Elaboration d'un schéma directeur énergie avec programmation pluriannuelle de travaux répondant aux obligations du Décret Economie d'Energie Tertiaire.
- Elaboration d'un schéma directeur immobilier pour optimiser les espaces sur les sites de la cour d'appel et de la cité judiciaire, pour un montant global de 1,1M€.
- Reprise globale des sinistres sous expertise de garantie décennale au TJ de Chalon-sur-Saône suite à la décision reconnaissant la responsabilité des acteurs dans les désordres à hauteur de 309 k€.

Ainsi, ce sont des équipes complémentaires et en constante coordination qui œuvrent, tant en réaction qu'en projection, pour l'amélioration des conditions

de travail, la sécurité des personnels et des sites, et la préservation du patrimoine immobilier du ministère de la justice du ressort de la cour d'appel de Dijon.

L'OUVERTURE SUR LA CITÉ

L'année 2025 a vu la montée en puissance et la pérennisation de l'ouverture de la cour d'appel pour la faire connaître et rendre plus accessible le monde judiciaire.

Ainsi, l'accueil de nombreux stagiaires d'origines différentes a été un marqueur tout au long de l'année : 3 collégiennes et 5 lycéens ont été accueillis pour une semaine en stage d'observation ; 2 stagiaires allemands ont été accueillis 1 mois au cours de leur cursus intégré « Dijon-Mayence » à l'Université de Bourgogne-Europe et dans le cadre d'une convention avec la Maison de Rhénanie Palatinat ; une délégation de 21 étudiants du même cursus a assisté à une audience pénale avant de visiter les principales salles historiques de l'ancien parlement de Bourgogne.



En raison de sa proximité avec l'École nationale des greffes, la cour d'appel accueille chaque année dans le cadre de leur formation, une trentaine de greffiers stagiaires pendant 3 semaines ainsi que 5 à 6 directeurs des services de greffe stagiaires pour une durée de 3 mois.



Tout au long de l'année, la cour d'appel a reçu des classes de différents établissements scolaires pour une visite des locaux historiques et la présentation du système judiciaire au travers d'un échange avec magistrats et greffiers (100 élèves en 2025). En particulier, une ou deux classes de 4^{ème} sont accueillies à la cour tous les ans par les magistrats chargés de la communication et un greffier d'audience pour un temps d'échange après avoir assisté à une audience correctionnelle du tribunal judiciaire de Dijon.

Un partenariat avec le lycée Saint Bénigne permet d'associer chaque année 6 à 8 étudiants du BTS Tourisme à l'occasion des journées du patrimoine. Durant ces journées, sur réservation puis en visite libre, plus de 1200 personnes ont visité les principales salles historiques de la cour d'appel, bénéficiant, à l'occasion de cet intérêt patrimonial et historique, de présentations par des magistrats et des greffiers du fonctionnement et des enjeux de la justice pénale et de la justice civile. Ces actions d'ouverture n'auraient pas pu être menées avec autant de succès sans l'investissement des personnels de greffe et des magistrats.

De manière plus régulière, tout au long de l'année et lorsque que l'activité judiciaire le permet, une convention avec « Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès » permet aux visiteurs particuliers ou aux groupes de découvrir l'histoire de cet ensemble architectural remarquable au sein duquel la justice est rendue depuis plus de 500 ans.

ACTIVITÉ CIVILE

CHAMBRE SOCIALE – DROIT DU TRAVAIL – PÔLE SOCIAL – PROTECTION SOCIALE

durée moyenne de traitement en 2025 : 19,5 mois

		Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours	
2023	Chambre sociale	421	607	779	1 497
	Pôle social	282	410	718	
2024	Chambre sociale	453	401	645	1 229
	Pôle social	331	337	584	
2025	Chambre sociale	418	394	674	1261
	Pôle social	313	329	587	

CHAMBRES CIVILE ET COMMERCIALE

durée moyenne de traitement en 2025 : 18,3 mois

		Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours
2023		829	818	1214
2024		738	732	1 220
2025		727	683	1264

Les chiffres ci-dessus permettent de constater :

- une baisse du nombre des appels,
- une baisse non corrélative du nombre de dossiers sortis, qui s'explique par :
 - une réduction du temps effectif de travail des magistrats affectés au service des deux chambres civiles et commerciale en sus des présidentes consécutive à la réorganisation en interne de l'affectation des magistrats pour combler une vacance de poste,
 - la complexité croissante des dossiers,
- une augmentation du nombre de dossiers en stock,
- un allongement de la durée moyenne de traitement qui s'explique par la sortie de dossiers anciens, dont un de 2015, trois de 2018, cinq de 2020.

CHAMBRE DE LA FAMILLE

durée moyenne de traitement en 2025 : 9,4 mois

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours
2023	575	671	424
2024	596	537	483
2025	631	580	534

CHAMBRE DES MINEURS : ASSISTANCE ÉDUCATIVE

durée moyenne de traitement en 2025 : 7,1 mois

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours
2023	191	170	149
2024	159	210	98
2025	213	169	142

L'activité de la chambre de la famille et des mineurs a été soutenue, pour parvenir à traiter des flux de contentieux toujours importants, avec notamment une augmentation des affaires nouvelles du contentieux de la famille (divorce/hors-divorce/liquidation et successions) et des dossiers d'assistance éducative.

AUTRES CONTENTIEUX

Référés premier président

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours
2024	51	48	10
2025	57	62	5

Contestations honoraires avocats

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours
2024	30	20	15
2025	16	25	6

Hospitalisations sous contrainte et contention

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours
2024	54	54	1
2025	66	66	1

Recours du Bureau de l'aide juridictionnelle

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours
2024	71	81	16
2025	58	69	5

ACTIVITÉ PÉNALE

CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Taux de couverture
2021	640	557	87,3%
2022	489	507	103,68%
2023	498	624	125,30 %
2024	510	604	118,43 %
2025	533	550	103,18 %

Stock 2025 : 515

S'agissant de la gestion du stock, trois priorités ont été retenues en 2025 :

- la poursuite dans le cadre des pôles VIF, d'une politique d'audience accélérée de ces affaires ;
- l'apurement des affaires les plus anciennes ;
- l'apurement des affaires demandant un temps d'audience long.

Le taux de couverture est en légère diminution mais toujours positif, en raison du temps important consacré cette année au traitement des affaires longues.

CHAMBRE DE L'APPLICATION DES PEINES

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Taux de couverture
2021	259	207	79,92%
2022	213	227	106,57%
2023	251	279	111,15 %
2024	184	247	134%
2025	216	255	118,06%

Stock 2025 : 10

La priorité a été donnée à la réduction du délai de traitement des appels de manière à permettre un fonctionnement à flux tendus. Cet objectif a été atteint avec un taux de couverture qui reste positif malgré l'augmentation du nombre d'affaires nouvelles.

CHAMBRE DES MINEURS A COMPÉTENCE PÉNALE

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours
2021	30	26	16
2022	28	34	19
2023	13	22	10
2024	28	25	13
2025	24	20	21

POURVOIS EN CASSATION (CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS ET CHAMBRE DE L'APPLICATION DES PEINES)

	Nombre de décisions	Nombre de pourvois	Pourcentage
2021	764	75	9,82%
2022	648	61	9,41%
2023	644	65	10,09 %
2024	573	81	14,13%
2025	540	52	9,63%

CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

	Affaires nouvelles	Décisions clôturant l'instance	Affaires en cours
2021	543	520	73
2022	465	492	46
2023	449	401	32
2024	508	415	56
2025	651	425	105

COURS D'ASSISES

1er ressort et appel

	Arrêts rendus		Affaires en cours	
	1 ^{er} ressort	Appel	1 ^{er} ressort	appel
CÔTE D'OR (21)				
2021	7	5	7	5
2022	9	5	19	4
2023	14	5	7	1
2024	7	5	7	2
2025	4	6	6	2
Arrêts rendus sur intérêts civils en 2025	4 + IC après audience 7	6		

SAÔNE-ET-LOIRE (71)

2021	12	3	14	1
2022	12	2	11	4
2023	6	4	9	3
2024	9	5	5	3
2025	8	2	5	3
Arrêts rendus sur intérêts civils en 2025	10	3		

HAUTE-MARNE (52)

2021	1	0	4	0
2022	4	1	8	0
2023	6	0	2	0
2024	3	0	0	0
2025	0			
Arrêts rendus sur intérêts civils en 2025	0			

COURS CRIMINELLES DÉPARTEMENTALES (CCD)

	Arrêts rendus	Affaires en cours
	CÔTE-D'OR (21)	
2023	4	8
2024	9	11
2025	11	9
Arrêts rendus sur intérêts civils en 2025	11	
SAÔNE-ET-LOIRE (71)		
2023	4	7
2024	9	6
2025	13	5
Arrêts rendus sur intérêts civils en 2025	13	
HAUTE-MARNE (52)		
2023	0	2
2024	2	4
2025	7	4
Arrêts rendus sur intérêts civils en 2025	7	

TOTALS JURIDICTIONS CRIMINELLES 2025

	Cours d'assises	CCD	Totaux
Nombre total de jours d'audience	2024 : 108 jours	2024 : 46 jours	2024 : 154 jours
	2025 : 1^{er} ressort : 33 jours	2025 : 1^{er} ressort : 72 jours	2025 : 1^{er} ressort : 133,5 jours
	Appel : 28,5 jours		Appel : 28,5 jours
Nombre d'arrêts rendus (pénal et sur intérêts civils)	2024 : 56	2024 : 39	2024 : 95
	2025 : Pénal : 20 Intérêts civils : 21	2025 : Pénal : 31 Intérêts civils : 35	2025 : Pénal : 51 Intérêts civils : 56
Nombre de dossiers en stock	2024 : 9	2024 : 12	2024 : 21
	2025 : 1^{ère} instance : 13 Appel : 5	2025 : 1^{ère} instance : 18	2025 : 1^{ère} instance : 31 Appel : 5

La procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité

La procédure de **comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité** (CRPC), parfois qualifiée de « plaider-coupable », est une procédure simplifiée permettant de juger rapidement l'auteur d'une infraction dès lors que celui-ci reconnaît les faits. Le ministère public propose une peine qui, si elle est acceptée par l'intéressé assisté de son avocat, peut par la suite être homologuée par un juge lors d'une audience dédiée. Répondant à des demandes formulées par les praticiens, les possibilités de recours à la CRPC ont été élargies et simplifiées par la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Outil permettant de concilier célérité procédurale et qualité de la décision, l'année 2025 a permis sa mise en place **à hauteur de cour d'appel : 3 audiences d'homologation de peine** ont été organisées par la cour, en juin, octobre et décembre. L'efficacité de cette procédure repose avant tout sur l'adhésion des justiciables. À cet égard, les indicateurs témoignent d'un réel intérêt pour cette nouvelle procédure : parmi 30 dossiers sélectionnés pour une proposition de peine, 12 ont été audiencés et 11 acceptés et homologués.

Un dossier n'a pu aboutir en raison du refus par l'auteur de la peine proposée.

Cette participation active des prévenus, assistés de leurs conseils, souligne la pertinence d'une justice négociée qui responsabilise l'auteur des faits. En évitant les délais inhérents aux audiences des appels correctionnels, la CRPC d'appel assure une réponse pénale plus rapide, tout en préservant les droits des victimes et la solennité à travers l'audience d'homologation judiciaire.

LES MÉDIATEURS

Nb. de médiateurs : **128** dont **56** médiateurs en matière familiale.

Personnes physiques : **114**

Personnes morales : **14**

La liste des médiateurs est disponible auprès des conseils départementaux et de l'accès au droit (CDAD) et des Maisons de la justice et du droit (MJD) et sur le site internet de la cour : <https://www.cours-appel.justice.fr/dijon>.

LES CONCILIATEURS

La liste des conciliateurs est disponible auprès des accueils des juridictions et sur le site internet de la cour : <https://www.cours-appel.justice.fr/dijon>.

Nombre de conciliateurs au 31/12/2025 :

39 (18 en Côte d'or, 18 en Saône et Loire, 4 en Haute-Marne).



Répartition par domaine d'intervention		
Nature des litiges	Nombre	%
1) Voisinage (nuisances)	289	11,76
2) Voisinage (immobilier)	249	10,13
3) Différend entre personnes	161	6,55
4) Baux d'habitation	583	23,73
5) Litiges copropriété	72	2,93
6) Consommation	861	35,04
7) Baux ruraux	32	1,30
8) Litiges entre professionnels	68	2,77
9) Litiges en matière prud'homale	31	1,26
10) autres	111	4,52
TOTAUX	2457	100

Modes de saisine		
Conciliations conventionnelles	2407	97,89 %
Conciliations judiciaires	52	2,11 %
Total	2459	
Saisines non fondées	242	

Résultats		
	Nombre	%
Accord avec constat	483	20,13
Accord sans constat	701	29,22
Total des affaires résolues	1184	49,35
Sans suite-Carence	663	27,64
Echecs	552	23,01
Total affaires non résolues	1215	60,65
Total dossiers terminés	2399	
Dossiers en cours	417	
Dossiers 750-1 du CPC *	503	20,97

* selon l'article 750-1 du code de procédure civile, et sauf exceptions, pour les litiges n'excédant pas 5.000 € ou pour ceux visés aux articles R. 211-3-4 et R. 211-3-8 du Code de l'organisation judiciaire, les parties sont obligées de recourir :

- à la médiation ;
- à la conciliation ;
- ou à la procédure participative.

La campagne de recrutement des conciliateurs a porté ses fruits puisque le nombre de conciliateurs est en hausse de 8 % par rapport à l'année dernière. Il s'ensuit une augmentation globale des indicateurs d'activité par rapport à l'année 2024 à hauteur de 12 % pour l'activité globale des conciliateurs.

LA MAÎTRISE DES FRAIS DE JUSTICE

Forts du constat réalisé en 2024 sur les dépenses en frais de justice tant au sein du budget opérationnel de programme (22M€), qu'au sein de l'unité opérationnelle de Dijon (6M€), les chefs de cour ont initié une dynamique volontariste pour maîtriser ces coûts tout en identifiant les frais de gardiennage des véhicules comme l'axe d'effort le plus à même de les réduire.

Cette action a été coordonnée par le service administratif régional et une « task-force », constituée de 2 directrices de greffe placées et une chargée de mission, a pu intervenir en soutien des juridictions du ressort pour réduire les stocks de véhicules (saisis dans le cadre des procédures pénales) en gardiennage en vue d'atteindre l'objectif de - 21,9% fixé par la Direction des Services Judiciaires au 31 décembre 2025. Ce dernier a été légèrement dépassé pour atteindre une diminution de 24% sur le ressort.

L'action de cette « task-force » au profit des tribunaux a, en parallèle, permis de fiabiliser les processus de gestion des véhicules en gardiennage au sein du ressort avec la mise en place d'une méthodologie et d'un outil informatique de suivi partagé.

Les chefs de juridiction et les directeurs de greffe se sont engagés sans retenue dans cette démarche, produisant un effet immédiat non négligeable, mais se révélant également forces de proposition pour réduire encore ces coûts à l'avenir.

La dynamique engagée répond en ce sens à une priorité nationale en matière de maîtrise des frais de justice ; les actions et outils développés ont été partagés avec les cours d'appel du BOP Centre.

L'action entreprise a donné lieu à un suivi régulier en 2025 et doit se poursuivre en 2026. Elle a notamment été remarquée par le bureau de l'accompagnement de l'organisation des juridictions (AccOr.J) dans le cadre de la valorisation des bonnes pratiques au niveau national.

...et pour 2026

- La poursuite du développement de la procédure pénale numérique (PPN)
- Le développement des audiences de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) à hauteur d'appel.
- Un conseil de juridiction dédié à l'accueil et à l'amélioration de la prise en charge des victimes d'infractions pénales.
- La réforme de l'instruction conventionnelle et la recodification des modes amiables de résolution des différends.
- Le déploiement national du projet Référentiel Partenaires Justice (RPJ) permettant de dématérialiser la réception et l'instruction des candidatures des experts judiciaires aux fins d'établissement d'un annuaire fiabilisé pour 2027.

*Alain Chateauneuf,
premier président,*

*Philippe Astruc,
procureur général,*

*vous présentent leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année.*



8 rue Amiral Roussin
BP 33432
21034 DIJON Cedex

Tél. 03 80 44 61 00

www.cours-appel.justice.fr/dijon